



HAL
open science

Cuisine (sociologique) et dépendances. Contraintes et marges de manœuvre dans le cadre de deux enquêtes commanditées

Rémi Deslyper, Florence Eloy, Myrtille Picaud

► **To cite this version:**

Rémi Deslyper, Florence Eloy, Myrtille Picaud. Cuisine (sociologique) et dépendances. Contraintes et marges de manœuvre dans le cadre de deux enquêtes commanditées. *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 2022, 127 (2), pp.129-144. 10.3917/gen.127.0129 . hal-03834015

HAL Id: hal-03834015

<https://hal.science/hal-03834015v1>

Submitted on 28 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteur-es de :

Rémi Deslyper, Florence Eloy et Myrtille Picaud, « Cuisine(sociologique) et dépendances. Contraintes et marges de manœuvre dans le cadre de deux enquêtes commanditées », *Genèses*, vol. 2, n°127, 2022, p.129-144. DOI : [10.3917/gen.127.0129](https://doi.org/10.3917/gen.127.0129)

Cuisine (sociologique) et dépendances

Contraintes et marges de manœuvre dans le cadre de deux enquêtes commanditées

Rémi Deslyper, Florence Eloy et Myrtille Picaud

Résumé

La baisse des moyens pérennes dédiés à la recherche en sciences sociales favorise l'accroissement du poids des commanditaires dans ce champ. Comment ces commandes influent-elles sur les conditions de réalisation de l'enquête, l'analyse et la restitution des résultats ? À partir d'enquêtes sur un projet de démocratisation musicale, nous objectivons d'abord les déséquilibres des relations avec les représentants de l'institution commanditrice, pour montrer, dans un second temps, comment nous sommes malgré tout parvenu-es à nous dégager des marges de manœuvre en nous appuyant sur les tensions internes au dispositif.

Mots-clefs : épistémologie, évaluation de l'action publique, éducation artistique et culturelle, recherche commandée, autonomie scientifique

Abstract

The drop in permanent funding for research in the social sciences increases the influence of commissioning bodies within the field. How do these commissions influence the conditions under which a study is undertaken, the analysis of data and the dissemination of results? Based on studies concerning a project to promote musical democratisation, we first objectivise the imbalances in the relationships with the representatives of the commissioning institution and we then show how we nonetheless manage to create a degree of room for manoeuvre by building on the internal tensions within the set-up.

Keywords: epistemology, evaluation of public action, artistic and cultural education, commissioned research, scientific autonomy

La baisse des moyens financiers pérennes alloués à la recherche en sciences sociales (diminution des recrutements de titulaires, des financements des laboratoires...) contribue à l'accroissement du poids de commanditaires dans la recherche française. Ce phénomène se traduit principalement de deux façons. D'une part, l'allongement de la période de stabilisation professionnelle, conjuguée à la précarisation de l'emploi dans un contexte de pénurie de postes de titulaires, pousse les chercheurs et chercheuses sans poste stable à répondre à des commandes¹ de la part d'institutions en demande d'évaluation. D'autre part, du côté des titulaires cette fois-ci, la baisse des dotations des laboratoires et l'importante valorisation de l'obtention de financements dans l'évaluation des organismes de recherche jouent un rôle incitatif fort au développement de projets que des commanditaires peuvent subventionner. Ce mouvement, fortement accéléré par la mise en œuvre de la loi relative à la liberté et à la responsabilité des universités (LRU) de 2007, est amené à se renforcer encore davantage dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030, qui promeut le développement de partenariats avec les institutions publiques, mais également avec le secteur privé (Le collectif des revues en lutte et Noûs 2020). L'accroissement des thèses réalisées dans le cadre de conventions industrielles de formation par la recherche, dites en contrat CIFRE (Gaglio 2008 ; Hellec 2014 ; Feraudy *et al.* 2021), ainsi que des recherches en sciences sociales produites par des agences privées, dont le cœur d'activité consiste en réponses à des commandes, s'inscrit également dans les reconfigurations en cours du paysage scientifique français. Ce type de recherche commanditée pose la question de l'autonomie de la recherche² (Perrin-Joly 2010) et, on le verra, engage souvent des changements de posture au cours des enquêtes (Foli et Dulaurans 2013).

Dans ce contexte, il est essentiel de réinvestir les réflexions épistémologiques anciennes sur la partition du « savant » et du « politique » (Weber 2002 [1919]), qui méritent d'être actualisées en s'interrogeant sur l'impact de l'essor des financements par commande sur le processus de production de connaissances scientifiques³ : comment cette forme de recherche se répercute-t-elle sur les conditions de réalisation de l'enquête, l'analyse et la restitution des résultats ? Face à cela, quelles marges de manœuvre parviennent à ménager les chercheuses et les chercheurs, afin de préserver les finalités scientifiques qu'elles et ils assignent à leurs recherches ?

Cet article apporte des éléments de réponse à ces questions à partir de deux enquêtes menées pour une institution musicale, à propos d'un dispositif d'orchestre d'enfants à vocation sociale d'envergure nationale (Encadré). Que l'analyse menée ici provienne d'enquêtes réalisées dans et à propos du secteur culturel n'est pas anodin. Si ce secteur n'est

pas seul à recourir de façon croissante aux études comme instrument de gestion avec l'essor du « nouveau management public » (*new public management*), il est cependant emblématique de ce phénomène. En effet, différents travaux ont montré les finalités de légitimation ou de communication d'études réalisées dans ce secteur (Belfiore 2009 ; Jancovich et Stevenson 2021) – notamment dans les programmes d'action sociale par la musique, semblables à celui que nous avons étudié (Baker, Bull et Taylor 2018). Les enquêtes présentées dans cet article ne sont cependant pas à opposer aux recherches non commanditées, qui répondent elles aussi à des enjeux extra-académiques (Bourdieu 1997). En effet si, les recherches commanditées sont particulièrement soumises à un « impératif réflexif »⁴, les recompositions du travail de recherche et de l'autonomie des chercheuses et chercheurs qu'elles engagent se retrouvent dans d'autres cadres, tels que les recherches postdoctorales, ou subventionnées par des organismes comme l'ANR. Les enquêtes présentées ici constituent donc plutôt un cas-limite, qui rend plus visibles les tensions à l'œuvre dans la production scientifique. Au lieu de masquer ces tensions et les négociations qu'elles occasionnent, il s'agit ici de les mettre au centre de l'analyse et d'en faire un objet heuristique pour examiner les conditions de l'autonomie scientifique. Le contexte actuel, marqué par le rôle croissant du pilotage de la recherche et des institutions non universitaires dans l'orientation et la réalisation de la recherche (Pestre 2013), rend d'autant plus saillant le débat sur les contours de l'autonomie scientifique dans la pratique.

Un dispositif et deux enquêtes

Agora est un projet de démocratisation de la musique classique s'inspirant de projets de renommée mondiale comme l'orchestre vénézuélien El Sistema. Il s'appuie sur la pratique d'un instrument par des enfants et repose sur une transmission « orale » et collective. D'après le site internet dédié, ce dispositif se donne pour mission « d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine classique et de contribuer à leur bonne insertion sociale », et « est bâti sur une coopération professionnelle forte entre acteurs de la culture et du champ social. » Entamé en 2010 à l'échelle d'une région, il a graduellement été étendu à l'ensemble du territoire national et a concerné plus de 6 400 enfants depuis 2010. Ce projet est mené en partenariat avec des établissements publics, des orchestres, des structures à caractère social ou des conservatoires dans différentes régions. La présentation d'Agora cite trois « impacts éducatifs et sociaux » du projet : le soutien à la parentalité et à la famille ; la création de modèles inspirants et paritaires (en promouvant par exemple les femmes cheffes d'orchestre) ; le développement personnel de l'enfant.

La première enquête est réalisée par Rémi Deslyper et Florence Eloy entre mai 2014 et juin 2015. Elle consiste en une analyse qualitative, par observations et entretiens, des pratiques pédagogiques des intervenant-es ainsi que de l'appropriation de la pratique musicale des enfants de six ateliers du dispositif, répartis dans trois régions. Elle constitue le deuxième volet d'une enquête plus vaste qui inclut l'analyse de la mise en œuvre du dispositif et

de ses dynamiques territoriales. Cette enquête répond à une commande de l'institution porteuse du dispositif Agora, qui a été passée auprès d'une autre institution, renommée ici le Cabinet d'expertise culturelle (CEC). Il s'agit d'un organisme indépendant, essentiellement financé par des fonds publics (ministère de la Culture et collectivités territoriales notamment), spécialisé dans les études et la formation dans le secteur artistique et culturel. Cet organisme a recruté Rémi Deslyper et Florence Eloy comme chargé·es de mission et l'enquête était pilotée par une des cadres, Véronique, qui faisait office d'intermédiaire entre commanditaire et chercheuses et chercheurs, ces dernier·es ayant néanmoins rencontré directement les membres d'Agora de manière régulière. L'institution musicale à l'origine de la demande d'enquête a ainsi conservé un rôle central dans l'encadrement du travail d'enquête, comme on le verra.

La seconde enquête est réalisée par Myrtille Picaud entre septembre 2016 et juin 2018. Elle est d'abord contactée par la chargée d'enquête d'Agora, pour réaliser un questionnaire, destiné aux parents ou tuteurs des enfants participant au projet. Sous un statut de micro-entrepreneuse, en étant rémunérée directement par Agora, elle réalise donc une enquête par questionnaire sur les pratiques culturelles et musicales, l'appréciation du projet Agora et les caractéristiques sociodémographiques des parents de 1 245 enfants participant aux orchestres en Île-de-France et à Bordeaux, Marseille et Metz. L'enquête comprenait la rédaction du questionnaire, l'organisation de sa passation, la réalisation d'un masque de saisie et l'analyse des données de près de 800 questionnaires recueillis, ainsi que la rédaction d'un rapport présentant les résultats de l'étude. Cette enquête s'inscrivait dans des échanges avec un nombre important d'agents différents : cadres d'Agora, coordinatrices territoriales du projet, responsables de structures porteuses localement du projet Agora, entreprise missionnée pour la saisie des questionnaires. Néanmoins, la quasi-totalité des échanges transitait par les différentes chargées d'enquête d'Agora, qui se sont succédé durant la période couverte par le contrat de recherche.

Pour les deux enquêtes, les données présentées ici reposent sur les observations réalisées lors des réunions avec les différents membres du projet Agora et du CEC, mais aussi sur l'analyse des courriels échangés et des reprises des rapports d'enquête, ainsi que sur la participation observante à plusieurs colloques et présentations publiques des résultats, organisés par Agora. Le nom du dispositif ainsi que ceux des organismes et individus cités dans cet article ont été modifiés. Bien que cet anonymat soit en partie formel, du fait de la notoriété du dispositif en question, il nous a semblé important de le maintenir le plus possible pour ne pas en venir à traiter d'individus en particulier, mais plus généralement du fonctionnement de la recherche commandée. De ce fait, nous avons renoncé à faire apparaître certaines sources et références qui permettaient d'identifier d'emblée le dispositif étudié, dont nous conservons malgré tout quelques citations.

Il s'agira d'abord d'objectiver les déséquilibres des relations avec le commanditaire des enquêtes décrites. Face à ces contraintes, les chercheuses et chercheurs ont tenté de dégager des marges de manœuvre permettant de concilier les attentes des commanditaires et leurs propres finalités scientifiques. Ces marges de manœuvre, jouant notamment sur les tensions internes à ce projet de démocratisation, et constituant un matériau précieux pour l'analyse sociologique, sont au cœur de la seconde partie de l'article.

Une configuration peu favorable : des chercheuses et chercheurs précaires d'une discipline peu reconnue face à des institutions sous pression

La configuration des deux enquêtes étudiées place les chercheuses et chercheurs qui en sont chargé-es dans une position dominée par rapport au commanditaire. Trois éléments participent à la dissymétrie dans le rapport entre employeurs ou commanditaires et recherche : la pression à laquelle sont soumises les institutions culturelles dans un contexte de transformation des politiques publiques ; la situation professionnelle précaire des chercheuses et chercheurs ; enfin le moindre crédit accordé à la sociologie comme source d'expertise, par rapport à d'autres disciplines telles que les neurosciences.

Dispositif sous pression, pression du dispositif

En France, la sociologie de la culture est fortement liée à la commande publique et à l'évaluation de programmes de démocratisation culturelle, dont témoigne par exemple une partie des travaux de Pierre Bourdieu sur la culture. Néanmoins, le rôle de la recherche en sociologie sur les institutions culturelles s'est largement modifié depuis la fin des années 1960, en lien avec l'émergence de nouvelles conceptions des politiques de la science qui entendent renforcer la prise en compte des « intérêts de la société » par la communauté scientifique (Gibbons *et al.* 1994), mais aussi en raison du tournant gestionnaire des politiques culturelles (Dubois *et al.* 2012) et de la réduction du financement public de la culture.

Ces transformations offrent une place centrale à l'évaluation, dans laquelle sociologues et politistes sont parfois amené-es à proposer leur expertise. En effet, l'évaluation de l'action des institutions culturelles – et à travers elles des politiques culturelles – est centrale, tant du côté des organismes porteurs des projets de démocratisation, afin d'en vérifier l'effectivité, que du côté des institutions publiques qui subventionnent les projets, comme observé plus généralement au sujet des politiques publiques (Fouquet 2013 ; Bezes 2020). « L'amélioration du pilotage et du suivi de la politique de démocratisation culturelle » figure d'ailleurs parmi les préconisations du rapport de diagnostic et plan d'action remis à ce sujet au Premier ministre en mars 2017, qui recommande de « rationaliser les indicateurs » utilisés afin « d'optimiser l'évaluation » (Le Guével 2017 : 14). L'évaluation participe ainsi d'une double dynamique, de légitimation des politiques étudiées, mais aussi de critique de celles-ci, tout autant qu'elle constitue un levier d'optimisation des services publics (Fougère et Lascoumes 2013). De même, le mécénat, souvent convoqué dans ce type de projets, peut être conditionné à cette évaluation. Dans un contexte de réduction des subventions publiques pour la culture, l'évaluation des politiques publiques soulève donc des enjeux et tensions sur la portée et les objectifs des projets, mais aussi sur la pérennité des subventions allouées aux institutions

culturelles. Le rôle des chercheuses et chercheurs à qui des enquêtes sont commanditées sur ces projets s'en trouve ainsi transformé.

Agora offre un cas d'étude emblématique des transformations en cours dans les institutions culturelles subventionnées, dont témoigne la diversité de ses sources de financement. En 2019, son budget est de plus de neuf millions d'euros. Il est abondé à 26 % par l'État et d'autres partenaires institutionnels comme l'Union européenne, mais également par des partenaires locaux (42 %), et par le mécénat privé (32 %). Agora repose également sur un financement par projets, renouvelé tous les trois ans, qui renforce le besoin de légitimer l'effectivité de l'action à travers le recours à de nombreuses enquêtes. Celles-ci tiennent ainsi un rôle central dans le projet Agora, qui a commandé depuis 2010 plus de vingt enquêtes différentes, en sociologie, anthropologie, neurosciences, sciences de l'éducation, etc. Les études et évaluations représentent 1 % du budget global (soit près de 100 000 € annuels). Le dispositif s'est d'ailleurs également doté depuis 2018 d'un conseil scientifique, composé de chercheuses et chercheurs en anthropologie, économie, psychiatrie, études cognitives et neurosciences, ce qui institutionnalise la place de la recherche et des études dans le pilotage d'Agora.

Le poids réel de ces évaluations dans le maintien du financement, et donc du projet, est cependant difficile à estimer. Comme l'indiquait déjà il y a vingt-cinq ans Lucie Tanguy à propos des liens entre sociologie et expertise, « les politiques en cours sont rarement infléchies (de manière significative) à la suite d'expertises scientifiques » (Tanguy 1995 : 474). De fait, les subventions d'Agora sont renouvelées depuis une dizaine d'années sans que les résultats concrets des enquêtes n'aient fait l'objet d'une grande diffusion, ni que des changements notables n'aient été opérés dans le fonctionnement du dispositif. Ces évaluations semblent avoir pour principale utilité de souligner la réflexivité intégrée à la gouvernance du projet. Il existe donc un décalage entre les représentations que les cadres d'Agora entretiennent à propos des enquêtes et leurs effets réels. Néanmoins, c'est aussi au nom du lien entre évaluation et financement que les membres d'Agora sont particulièrement attentifs et investis dans le déroulement des enquêtes commanditées, encadrant étroitement le travail de recherche et les formes de sa restitution, notamment pour affirmer le bien-fondé et l'efficacité du dispositif vis-à-vis de ses partenaires financeurs. Ainsi, lors d'une présentation publique des résultats préliminaires de l'enquête par questionnaire, l'une d'entre nous questionnait les représentations sous-tendant les discours sur l'éloignement des enfants de la musique classique, émettant l'hypothèse que cela n'était pas le cas de toutes et tous. À la suite de la présentation, la chargée des enquêtes d'Agora lui a demandé de surveiller ses propos.

Elle lui a reproché d'émettre des avis négatifs, qui selon elle pouvaient mettre en péril le dispositif, étant donné que la déléguée à la musique du ministère de la Culture était présente dans le public.

Des projets impliquant des chercheuses et chercheur précaires en quête de revenus et de stabilisation

La situation professionnelle des chercheuses et chercheurs, elle-même étroitement liée à la situation de l'emploi académique en France, est également importante à prendre en compte pour saisir les rapports entretenus avec les commanditaires. La précarité tend ainsi à favoriser des situations de subordination à l'égard des institutions employeuses, limitant d'autant la capacité des chercheuses et chercheurs à faire valoir leur point de vue face aux interventions de ces dernières.

Si la précarité n'est pas nouvelle dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle a cependant changé de nature : d'une variable d'ajustement dans les années 1960, elle est devenue une norme au cours des années 2000 (PECRES 2011). Le travail sous contrat de courte durée constitue désormais un passage obligé d'une carrière dans la recherche, et parfois même son aboutissement. L'obtention et le bon déroulement de ces contrats deviennent alors déterminants, en premier lieu pour les ressources financières qu'ils offrent. À la différence de formes de précarité antérieures, telles que celles relatées pour les personnes employées par le CNRS sur des projets temporaires lors des années 1970-1980 (Abreu et Boureau 2021), qui distinguaient titulaires et « hors-statuts », l'éclatement des statuts d'emploi, la mise en concurrence des sites et des individus et la fragmentation des réseaux rendent d'autant plus improbables des mobilisations collectives. De plus, si les recherches commanditées se multiplient, elles sont faiblement rémunérées et insuffisamment développées pour permettre l'emploi d'un nombre conséquent de non-titulaires, comme c'était le cas dans les années 1970. L'organisation actuelle du champ académique rend aussi difficile la reconnaissance professionnelle liée à la réalisation de ces recherches commanditées, malgré leur essor.

Dans les deux enquêtes présentées ici, une chercheuse en fin de doctorat au chômage à la suite d'un demi-poste d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), dans un cas, et dans l'autre docteur·es salarié·es soit comme chargée d'étude dans une institution culturelle soit ayant un « petit boulot » (assistant d'éducation à mi-temps dans un lycée professionnel). Dans ce contexte, la réalisation d'une enquête offre un apport financier bienvenu, même si les conditions de rémunération sont plutôt mauvaises, en particulier en ce qui concerne l'enquête par questionnaire⁵. Pour ces raisons, les chercheuses et chercheur

acceptent par exemple la demande de dernière minute d'ajouter à l'enquête qualitative un volet sur le rapport des parents au dispositif. Bien qu'offrant des conditions méthodologiques peu satisfaisantes (les parents n'ont pu être sollicités que sur une journée lors d'un événement organisé par Agora, qui ne rassemblait que des familles particulièrement investies, ce qui constitue un biais notable), il était difficile de refuser l'offre de plusieurs mois de contrat supplémentaire associée à cette nouvelle commande, en raison de l'apport financier représenté.

Mais ces contrats offrent aussi, et peut-être même surtout, une expérience professionnelle supplémentaire de recherche, voire des opportunités de publication, deux éléments centraux et valorisables sur le marché, très concurrentiel, de l'emploi dans ce domaine⁶, dans lequel les trois enquêtrices et enquêteur souhaitaient poursuivre leur trajectoire. Cette nécessité financière et académique les plaçait dès lors dans une situation de dépendance vis-à-vis du commanditaire. À cela s'ajoute l'inégalité des positions entre, d'une part, les cadres du projet Agora ou du CEC et, de l'autre, des doctorant-es ou docteur-es sans poste, dans une période de transition. Le portage de projets par des chercheuses et chercheurs en poste, souvent plus reconnu-es et qui ont davantage de facilité à imposer la légitimité de leur point de vue de recherche, peut probablement, *a contrario*, protéger davantage l'autonomie des enquêtes.

La place incertaine de la sociologie dans les rapports d'expertise

La place des chercheuses et chercheurs et de leurs productions au sein du projet Agora ne dépend pas seulement de leur statut et des rapports entre politiques culturelles, évaluation et financement. Elle s'ancre également dans une transformation de la légitimité des différentes disciplines scientifiques vis-à-vis de l'évaluation des politiques publiques et de la demande sociale au sens large, qui accorde moins de crédit à la sociologie (Lahire 2016) et en complique donc l'exercice.

Si au début d'Agora les recherches ont initialement été confiées à des cabinets d'étude, puis à des anthropologues, ethnomusicologues et sociologues (dans notre cas), elles laissent aujourd'hui davantage de place aux neurosciences, dans un contexte où l'influence de cette discipline est croissante dans l'explication des phénomènes sociaux (Lemerle 2014 ; Morel 2016). L'évolution des recherches à propos d'Agora vers des disciplines plus proches des neurosciences est également visible dans l'évolution des trajectoires des trois chargées d'enquête du projet entre 2016 et 2019. La première détenait un doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, et avait participé une précédente enquête sur Agora, puis a quitté le projet pour un post-doctorat Marie-Curie. La deuxième, qui travaillait déjà pour l'institution porteuse du dispositif, avait un doctorat en études grecques sur le théâtre. Mais la dernière

était diplômée d'une thèse en acoustique, puis avait réalisé un post-doctorat en neurosciences cognitives dans lequel elle examinait les transformations du cerveau liées à l'apprentissage d'un instrument à cordes par des novices, en se basant sur l'imagerie par résonance magnétique (IRM). La part croissante occupée par les neurosciences dans les recherches réalisées à propos d'Agora va de pair avec une perte de légitimité de l'approche sociologique. Cela a pu générer des tensions au cours des deux enquêtes que nous avons menées, que donne à voir par exemple l'invitation réitérée par certains cadres à mobiliser les résultats d'études en neurosciences affirmant que la pratique de la musique classique aurait pour effet de développer l'« intelligence » des enfants. Nous avons communiqué nos réserves vis-à-vis de ces résultats, en interrogeant les définitions de l'intelligence sur lesquelles sont construites ces études. Ces réserves n'ont pas été entendues, un cadre du dispositif nous disant notamment que nous étions « cons » d'en douter. Cet exemple témoigne de la difficile remise en question par les chercheuses et chercheur des présupposés sur lesquels le dispositif se fonde, mais aussi de la légitimité reconnue aux travaux de neurosciences que la sociologie ne saurait mettre en doute.

Si les neurosciences bénéficient d'une forte légitimité, leur succès auprès des cadres du dispositif tient aussi au fait que cette discipline s'intègre mieux à la recherche d'une mise en évidence « scientifique » de l'impact « positif » du projet sur le développement et les performances scolaires des enfants concernés, qui préoccupe les cadres d'Agora. Une enquête en neurosciences indique ainsi qu'« une amélioration significative de l'intelligence générale, des capacités de concentration et de la précision de lecture est observée [grâce au dispositif]. [...] Les résultats préliminaires tendent à indiquer une progression de compétences sur différents points (reconnaissance des émotions, y compris à des niveaux de complexité élevés, flexibilité cognitive, mémoire de travail) liés à la pratique au sein des orchestres [Agora]. » En effet, ces recherches sont pour la plupart explicitement centrées sur l'effet bénéfique du dispositif sur l'intégration, les « compétences cognitives, émotionnelles et relationnelles » ou le « développement cognitif et neurocognitif » des enfants participants, aboutissant par exemple pour l'une d'entre elles à la conclusion d'« une amélioration significative de l'intelligence générale, des capacités de concentration et de la précision de lecture » chez ces derniers.

Par rapport à cette discipline, la sociologie, qui aborde la question des pratiques artistiques et culturelles par d'autres prismes, comme l'étude des trajectoires sociales, tend à être discréditée par nos interlocuteurs et interlocutrices, à un moment où elle est mise en cause de façon croissante – au sein du champ académique autant que médiatique et politique (Lahire

2016 ; Saint-Martin 2018). Elle est ainsi souvent présentée comme fataliste et désespérante, si ce n'est comme relevant d'une idéologie déguisée en discours scientifique. Si la sociologie, à travers notamment des travaux de sociologues attentifs aux déterminants sociaux des pratiques culturelles, a pu accompagner le déploiement des politiques de démocratisation culturelle (Dubois 2012 [1999] : 286-304), tout se passe comme si le constat de la persistance des inégalités face à la culture poussait les organismes porteurs de l'action culturelle à se tourner vers d'autres registres d'expertise, perçus comme donnant davantage de sens à leur action, et plus valorisables auprès de ceux qui les financent. Les acteurs et actrices en charge d'Agora et de son évaluation, familier-es de la production sociologique contemporaine, nous ont ainsi régulièrement poussé-es à mobiliser des approches centrées sur la « capacité d'action » des individus. Celles-ci sont plus en phase avec la manière dont ils et elles se représentent leur rôle politique et social. À leurs yeux, nos analyses, qui considèrent la dimension sociale des rapports à la culture, apparaissent « déterministes ».

La pression qui s'exerce sur l'institution porteuse du projet, notre statut précaire et le déficit croissant de légitimité attribuée à la sociologie comme science à même d'accompagner l'action publique ont pu pousser le commanditaire à intervenir dans le travail de recherche. Nous avons malgré tout conservé une relative marge de manœuvre sur le fond comme sur la présentation des résultats. C'est sur ces marges de manœuvre et la façon dont nous sommes parvenu-es à les négocier, dans la réalisation de l'enquête ainsi que dans l'analyse et la restitution des résultats, que nous souhaitons revenir à présent. Cela nous permettra notamment de montrer comment les tensions internes au dispositif ont pu permettre le maintien de formes d'autonomie : partant, les contraintes que nous avons perçues dans notre travail ont constitué *in fine* des objets heuristiques pour comprendre les enjeux sociologiques du dispositif étudié.

Construire des marges de manœuvre : l'enquête commanditée comme révélateur des tensions inhérentes à l'action culturelle

La configuration présentée donne peu de ressources aux chercheuses et chercheur. En effet, leurs perspectives sont perçues comme relevant d'une prise de position « défavorable » au dispositif et comme susceptible d'en ternir l'image aux yeux des organismes financeurs et plus largement du milieu culturel. Il s'agit ici de montrer concrètement comment se manifeste cette pression sur les opérations de recherche, mais surtout la manière dont nous avons travaillé avec ces tensions pour produire des données qui nous semblaient répondre à des finalités scientifiques.

Rétrospectivement, ce travail de négociation peut être rapporté à la manière dont Jean-Claude Passeron (2006 [1991] : 446-447) analyse le rôle de la recherche en sciences sociales par rapport à l'action culturelle et à ses agents : si les chercheurs et chercheuses n'ont pas vocation à participer à la détermination des objectifs de l'action culturelle, relevant du registre des « valeurs », ils et elles peuvent contribuer à clarifier les visées de cette dernière (en lui permettant davantage de « savoir ce qu'elle veut faire », dans les termes de Jean-Claude Passeron). En effet, la mise en œuvre d'une politique publique, et en particulier de l'action culturelle, qui se traduit par des dispositifs tels qu'Agora, présente une pluralité d'objectifs qui sont inégalement mis en avant selon les professionnel·les investi·es ou les contextes, ne serait-ce qu'en raison de leur multiplicité, ce qui peut créer des effets de brouillages (Eloy et Legon 2019 ; Collectif Médiations 2022). Il nous semble notamment que les échanges avec le commanditaire ont contribué à expliciter des tensions autour des finalités du dispositif sur deux points : la désignation des publics ciblés, ainsi que l'oscillation entre volonté d'émanciper les bénéficiaires du dispositif et formes de contrôle des classes populaires.

Aider ou stigmatiser ? la difficile désignation du populaire

Pour les deux enquêtes, un des points particulièrement sensibles dans nos discussions avec le commanditaire portait sur la qualification des publics ciblés, et notamment la désignation de leur ancrage social populaire. Plusieurs facteurs ont pu concourir à cela.

D'une part, une ambivalence et des tensions entre finalités artistiques, éducatives et sociales sous-tendent ce dispositif. Le dispositif de démocratisation cible ainsi les « enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles », perçus comme éloignés de la culture légitime, et en particulier de la musique classique. Comme le dit le créateur du projet, « le défi c'est de porter la musique classique dans des endroits où elle est peu entendue [...] C'est pour en faire un levier spécifique d'action sur les mécanismes de reproduction sociale. Justement parce que dans les quartiers populaires, la musique classique apparaît comme appartenant aux classes dominantes. » Néanmoins, cet objectif social, davantage susceptible d'intéresser les financeurs et central dans la communication du dispositif, vient se greffer à une volonté première de « construire des démarches d'éducation nouvelles » dans le domaine musical, en s'appuyant sur une pédagogie perçue comme innovante (apprentissage « oral » et par la pratique, en collectif), comme l'explique en entretien le responsable du dispositif lorsqu'il relate la genèse de ce dernier : « on était dans l'expérimentation [pédagogique] et pour qu'une expérimentation soit accompagnée, financée, il fallait trouver des mécènes qui auraient envie

de l'accompagner. Et il se trouve que le mécénat porte beaucoup et je dirais encore plus dans les années qu'on est en train de vivre actuellement, porte beaucoup sur l'idée du lien social et du fait de recréer du lien social dans une société où il semble un peu en danger ». Quoique centrale, la dimension sociale du projet semble de ce fait peu mise en avant par bon nombre des membres du projet, plus centrés sur des questions pédagogiques et porteurs d'un renouvellement plus général de la pédagogie musicale.

D'autre part, le commanditaire, et parfois notre interlocutrice du CEC, semblaient réticent-es à la production d'analyses en termes de milieux sociaux, perçues comme une forme potentielle de réductionnisme et surtout de stigmatisation des publics. C'est d'ailleurs une des manières d'expliquer la bonne réception des analyses des neurosciences dans le cadre d'Agora, celles-ci ayant une approche plus individualisante des phénomènes sociaux. La réticence vis-à-vis de la référence aux milieux sociaux d'appartenance des publics est visible par exemple lorsque, sur l'une des enquêtes, la référente du CEC tente d'aplanir les divergences de vue, à la suite d'échanges tendus avec le commanditaire concernant l'une de nos analyses : « On a reparlé des questions de rapport entre oral et écrit et de l'analyse des enfants en fonction de leurs origines sociales... et [le commanditaire] ne comprend toujours pas les éléments avancés dans la note... Donc il faut vraiment élargir l'analyse tel qu'on en a discuté lors de notre dernière réunion, et essayer de traiter avec "nuance" les 2 aspects cités ci-dessus » (extrait de courriel, 27/03/2015). L'invitation à « élargir » l'analyse et l'appel à la « nuance » consistent, de manière euphémisée, à nous demander de limiter au maximum le recours aux analyses dispositionnalistes basées sur les origines sociales. Pour ne pas renoncer aux analyses en termes de milieux sociaux, qui nous paraissaient centrales pour comprendre la réception du dispositif par les enfants visés, nous avons souligné le caractère paradoxal de cette réticence à parler de milieux sociaux et en particulier de milieux populaires en indiquant notamment dans notre réponse : « On peine à comprendre comment peut être éludée une telle question dans le cadre d'un raisonnement sociologique s'appliquant à un dispositif visant explicitement des enfants de milieux défavorisés. »

C'est également de cette manière qu'a été négociée l'approche sociologique des publics développée dans l'autre enquête. Si, pour l'enquête qualitative, ces réticences sont apparues dans la phase de restitution des résultats, les outils d'enquête n'ayant pas dû faire l'objet d'un processus de validation formel par le commanditaire, elles se sont révélées bien en amont dans le cas de l'enquête quantitative, à savoir dès l'élaboration du questionnaire. Celui-ci a été soumis à plusieurs discussions collectives au sein du dispositif, témoignant de la différence de perception par le commanditaire de ces deux types de méthodes, les guides utilisés pour

l'enquête qualitative lui paraissant beaucoup moins centraux dans la production des résultats que le questionnaire. L'enquête quantitative décrite ici émanait également d'une demande d'Agora, avec pour objectif de déterminer le « profil sociologique » des enfants en collectant des « informations sur les familles qui participent à la troisième phase du projet »⁷. Le questionnaire devait ainsi explicitement porter sur les caractéristiques sociales des familles et articuler trois dimensions : les propriétés sociales, les pratiques culturelles et musicales des parents et la participation des enfants au projet, ce qui a correspondu aux trois volets du questionnaire élaboré.

Une première version a été rédigée après des échanges avec la chargée d'enquête d'Agora. La présentation de cette première version aux coordinateur et coordinatrices territoriales (qui assurent le lien entre les organismes en charge des groupes d'enfants et Agora), afin d'amender le questionnaire après une discussion collective, a débouché sur un échange tendu, ces dernier-es étant très réticent-es aux questions sur les propriétés sociales (notamment sur la situation professionnelle, le niveau de diplôme et la nationalité). Elles leur semblaient contribuer à rabaisser les parents, qui seraient obligés de ne cocher que des réponses « négatives » (*sans* diplôme, *sans* emploi, etc.). Il a été opposé à la chercheuse qu'elle méconnaissait la population enquêtée, que les coordinateurs présentaient comme difficilement capable de répondre à ce questionnaire, notamment en raison de la langue (ne pas lire et écrire le français) et d'un faible niveau de diplôme. Si ces interrogations étaient légitimes⁸, le recours au questionnaire pour enquêter sur les caractéristiques sociales faisait suite à la demande des cadres d'Agora, et non à un choix de notre part. La chercheuse est alors prise en tenaille entre la volonté de la direction d'Agora, qui souhaitait disposer de chiffres pour évaluer le dispositif par rapport à ses objectifs annoncés, et les coordinateurs et coordinatrices. L'écriture du questionnaire, qui met en mots des éléments généralement euphémisés par les différent-es participant-es, venait cristalliser ces tensions. Pourtant, c'est bien sur ces tensions que nous nous sommes appuyé-es afin de parvenir à un questionnaire qui remplisse des finalités scientifiques et dont les données puissent être utilisées à l'avenir dans le cadre de publications scientifiques, tout en ménageant effectivement les demandes contradictoires dont faisait l'objet le questionnaire. Il s'agissait prioritairement d'éviter que le questionnaire se résume à moins de dix questions, qui ne donneraient qu'une vision limitée de la population enquêtée en ne comprenant par exemple que le genre et l'âge des parents et quelques questions orientées sur leur perception (positive) d'Agora. Pour ce faire, plusieurs éléments ont été combinés.

Premièrement, la version initiale du questionnaire que nous avons produite reprenait des questions d'autres grandes enquêtes sur des publics de la culture (par exemple Donnat 2009 ; Dorin 2016), et ce, afin de légitimer l'examen de différentes propriétés sociales. Les versions successives du questionnaire ont également été discutées avec différents partenaires, à chaque étape du projet. Après avoir compris les contradictions entre plusieurs niveaux de l'administration et les finalités diverses du projet (artistiques, sociales, éducatives), nous avons usé de ces concurrences pour justifier les choix du questionnaire, en pointant : d'abord, que la qualification « sociale » des parents ne découlait pas de notre travail, mais du dispositif lui-même ; ensuite, que la commande de la direction sous-tendait nécessairement des questions sur les propriétés sociales, mais que nous tentions de la modeler avec l'ensemble des participant-es et d'intégrer leurs remarques.

Deuxièmement, pour répondre aux craintes de stigmatisation à l'encontre des parents, nous avons tenté de renverser cette perspective en soulignant que ces représentations étaient peut-être surtout propres aux acteurs et actrices qui portaient Agora⁹. D'abord, les enquêtes précédentes indiquaient que la diversité sociale des parents était plus forte qu'escomptée, pointant de potentiels « effets d'aubaine ». Ensuite, si la participation au dispositif présumait de l'absence d'écoute de musiques classiques par les parents, celle-ci n'était nullement attestée et ne disait rien de l'ensemble de leurs pratiques culturelles et de loisir. Des questions supplémentaires ont donc pu être ajoutées pour explorer ces dimensions. Les résultats rendent d'ailleurs compte de pratiques relativement diversifiées et régulières : « Au regard des moyennes nationales, les parents enquêtés ne semblent pas si éloignés de la musique ! » (extrait du rapport final). Enfin, la rédaction du questionnaire comprenait également une partie sur les représentations et l'implication des parents dans le projet Agora, pour témoigner de la diversité de ces appropriations (y compris autoriser l'expression de son rejet). Cette section a pu faire en sorte d'éviter que certains parents soient systématiquement conduits à répondre par la négative aux questions posées tout en devant afficher leur soutien inconditionnel à un dispositif venant « combler » ce qu'ils ne pourraient « offrir » à leurs enfants. Partant, il s'agissait de ne pas tomber dans l'écueil d'une perspective déficitariste sur les parents.

Ainsi, en prenant ces tensions au sérieux et en les mettant au cœur des deux enquêtes, nous sommes parvenu-es à dégager des marges de manœuvre dans deux directions. D'abord, nous avons pu maintenir les grandes lignes de l'analyse sociologique envisagée, et prendre à bras le corps la question du milieu social des bénéficiaires du dispositif. Ensuite, l'analyse sociologique des frictions au cours de l'enquête a pu être mobilisée pour apporter *in fine* un

éclairage au commanditaire sur les visées du dispositif : celles-ci font l'objet de tension entre les différent·es acteurs et actrices du dispositif, qui défendent leur vision de l'action culturelle, ce qui mène à la mise à distance de la dimension sociale du projet pour laquelle il est pourtant subventionné.

Émanciper ou contrôler ?

Il existe une autre tension, structurante au sein d'Agora, entre un objectif d'émancipation et la possibilité de basculer dans des formes de contrôle social. Cette dimension a également constitué un point sensible des échanges avec le commanditaire. Comme pour la caractérisation sociale des publics, nous avons cherché à dénouer les moments de blocage avec l'équipe du dispositif en explicitant et en analysant ces frictions dans nos deux enquêtes.

Concernant l'enquête par questionnaire sur les familles participant au dispositif, une réflexion a été menée afin de protéger les parents. En effet, ce questionnaire provoquait des réticences chez certain·es responsables d'associations, qui craignaient un « flicage » des parents par les membres des associations ou par les cadres du dispositif¹⁰. D'abord, un protocole a été mis en œuvre afin de rendre effectif l'anonymat du recueil des questionnaires, en lien avec les membres des associations qui ont reçu des consignes précises par rapport à la passation. Ensuite, nous avons insisté sur l'importance de laisser les parents libres de ne pas répondre au questionnaire ou de n'en remplir qu'une partie. Nous avons donné l'exemple d'enquêtes sur des groupes sociaux très dotés (comme les publics de la musique classique), au sein desquels les taux de réponse sont généralement faibles car ils opposent davantage de résistance à leur objectivation sociologique (Chamboredon *et al.* 1994). Le taux de réponse final, en réalité assez élevé (environ un tiers de la population d'ensemble), a ainsi fait l'objet d'une analyse, par rapport aux résistances émises, mais aussi à la barrière que pouvait représenter la langue française, notamment à l'écrit, pour certains parents. *In fine*, la discussion de ce sujet a permis de faire émerger une réflexion critique sur la signification sociale de la surproduction d'enquêtes, dans différentes disciplines scientifiques, à propos des enfants participant au dispositif.

« Au-delà de juger si les questions sur la situation socioprofessionnelle sont intrusives, il faut se demander si ce n'est pas plus généralement le fait de sur-contrôler les membres des classes populaires, dans le cadre des politiques culturelles comme sociales, qui pose problème : tout se passe comme si en contrepartie de "l'émancipation" [selon le terme utilisé par l'ancienne ministre de la Culture Audrey Azoulay à propos d'Agora] qui leur est offerte, ils devaient se soumettre à un ensemble d'évaluations des effets de l'instrument d'action publique sur leur condition psychosociale. » (Extrait du rapport rendu au commanditaire)

Ainsi, on peut souligner une forme de proximité entre évaluation et contrôle, quand il s'agit d'évaluer les actions s'adressant à la jeunesse de milieux populaires. Si Agora se félicite

de mener une action en évaluation constante, destinée à nourrir une démarche réflexive, la multiplication des enquêtes prenant pour objet ces enfants appartenant plutôt aux classes populaires peut donner l'image de « cobayes » des politiques culturelles. La multiplication de recherches nourrit des résistances, que l'enquête par questionnaire n'a fait que révéler.

Ces tensions sont également apparues dans le cadre de l'enquête qualitative. Une de ses pistes de recherche consistait à souligner le caractère socialement situé des normes de comportement attendues par les différent·es acteurs et actrices du dispositif. Nous avons alors pu constater que si cette perspective de recherche pouvait donner lieu à des difficultés avec les tenant·es du pôle « éducation artistique » du dispositif (les référent·es pédagogiques et le responsable du dispositif, lui-même musicien) ainsi qu'avec le CEC (pour lequel il est difficile de dire si le rejet tenait de leur propre perception ou d'une volonté de prendre en compte les orientations données par le commanditaire), elle était en revanche accueillie avec un réel intérêt par les représentant·es du pôle « social » (les travailleuses et travailleurs sociaux et leurs responsables) du dispositif.

L'enquête analysait les perceptions des musicien·nes intervenant·es vis-à-vis des enfants (qui pouvaient être qualifiés de « difficiles », « irrespectueux », « violents »...) et de leurs familles (jugées « démissionnaires » notamment) comme des prises de position caractéristiques d'un point de vue de classes moyennes et supérieures sur les classes populaires. Ces résultats ont fait l'objet d'âpres débats avec le CEC et le responsable d'Agora¹¹, qui tranchent avec leur réception par les responsables des travailleuses et travailleurs sociaux impliqué·es dans le dispositif. Lors d'une restitution du travail d'enquête, ces dernier·es ont en effet montré une attention particulière à ces éléments qui, comme cela nous a été confié, constituaient une de leurs « craintes ». Cela peut s'expliquer par leur rôle spécifique au sein du projet, et le rapport différent que ces deux univers entretiennent avec la sociologie. Les métiers du travail social sont en effet confrontés au regard de la sociologie de longue date, au moins depuis les réflexions de Donzelot (1977), que les professionnel·les concerné·es se sont, au moins en partie, approprié·es, notamment à travers leur formation dans laquelle les sciences sociales occupent une place non-négligeable (Iori 2018 : 402-403). L'éducation culturelle et artistique, et plus largement le champ culturel et artistique, sont probablement moins familiers de ce regard. S'il a pu exister par le passé, comme en témoignent les réflexions de Dubuffet sur les politiques culturelles (Dubuffet 1968), c'est probablement moins le cas depuis les années 1970 avec l'émergence d'une « domination progressive des définitions culturelles du monde social » (Lahire 1999 : 312). Celles-ci aboutissent dans les années 2000 au développement d'une « cause de l'art pour l'enfance »

(Desmitt 2019 : 247-271), qui a considérablement nourri le renouvellement des politiques d'éducation artistique et culturelle. Ce courant de pensée, qui promeut les multiples vertus éducatives et de remédiation que porterait l'éducation artistique et culturelle, entre fortement en tension avec la mise en exergue de l'ancrage social des conceptions de la culture et des enfants de milieux populaires qui le sous-tend. Dans ce contexte, l'intérêt des travailleuses et travailleurs sociaux pour notre perspective de recherche a constitué un soutien précieux pour maintenir ce questionnement au cœur de l'enquête, malgré les réticences d'une partie des agents du pôle « éducation artistique » du dispositif.

En somme, c'est ici encore en mettant en lumière les contradictions entre l'ambition émancipatrice et le travail de normalisation du dispositif que nous avons réussi à dégager des marges de manœuvre pour nos deux enquêtes. D'un point de vue pratique, cela a permis aux chercheuses et chercheur de se trouver des alliés-es pour défendre leur perspective de recherche. De manière plus générale, la mise au jour de ces tensions a pu constituer un résultat fort de l'enquête.

*

Cet article est revenu sur les conditions de production de la recherche commandée. De jeunes chercheuses et chercheur, en quête de légitimité et de revenus dans une trajectoire professionnelle incertaine, doivent négocier des marges de manœuvre face à une institution culturelle commanditaire. Celle-ci fonctionne selon un modèle par projets, dans un contexte de diminution de subventions publiques dont l'obtention est conditionnée de façon croissante par l'évaluation des politiques publiques. Si ces chercheuses et chercheur se heurtent à des réticences importantes de la part des acteurs et actrices du dispositif concernant certains aspects de l'analyse, des marges de manœuvre sont néanmoins créées et conservées lors de la réalisation de l'enquête. Plutôt que constituant une seule contrainte, les blocages dans les échanges avec le commanditaire ont ainsi été considérés comme donnant à voir les tensions autour des finalités du dispositif et, partant, comme susceptibles de nourrir l'analyse dans les rapports commandités.

Face à la commande d'analyses ou d'expertises sociologiques émanant d'organismes non universitaires, la question ne nous semble pas pouvoir être réduite, comme le fait Robert Castel, à une opposition idéologique, et même moralisatrice, entre une attitude puritaine « qui méprise le compromis avec le siècle et exalte les vertus de la recherche désintéressée » et une position attentive à la demande sociale (Castel 2004). Il nous semble en effet que les sociologues qui ne revendiquent aucune utilité sociale sont bien rares, et qu'il est plutôt communément admis de défendre, avec Émile Durkheim, que « nos recherches ne méritent

pas une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif » (Durkheim 2008 [1893]). Cependant, si l'on s'accorde sur le fait que l'utilité sociale de la recherche sociologique tient au regard spécifique qu'elle met en œuvre sur les objets qu'elle étudie, alors la question nous semble plutôt devoir porter sur les conditions qui permettent à la recherche sociologique d'être utile. Nous avons cherché à montrer les configurations et les conditions dans lesquelles les commandes peuvent se transformer en situations qui voient l'analyse sociologique proposée remise en cause et occasionnent des tensions importantes avec les acteurs et actrices du dispositif enquêté, en pointant comment cela a reconfiguré nos propres analyses. Or, ces commandes, proposant souvent des conditions de travail et de rémunération peu contrôlées, se développent aujourd'hui massivement, à l'heure de la précarisation et de l'appauvrissement croissants de la recherche publique. Ce développement invite à une réflexion épistémologique et méthodologique sur l'autonomie de la recherche et les conditions dans lesquelles ces commandes peuvent rester de réels lieux de production de connaissances scientifiques ; réflexion que nous souhaitons avoir ébauchée dans cet article.

Ouvrages cités

- ABREU, Maira et François BOUREAU. 2021. « Précarité de la recherche dans les années 1970-1980. Récit de "hors-statuts" en lutte », *Contretemps. Revue de critique communiste* (en ligne). URL : <https://www.contretemps.eu/precarite-recherche-lutttes-universite-hors-statuts/>.
- BAKER, Geoffrey, Anna BULL et Mark TAYLOR. 2018. « Who Watches the Watchmen? Evaluating Evaluations of El Sistema », *British Journal of Music Education*, vol. 35, n° 3 : 255-269.
- BELFIORE, Eleonora. 2009. « On Bullshit in Cultural Policy Practice and Research: Notes from the British Case », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 15, n° 3 : 343-359.
- BEZES, Philippe. 2020. « Le nouveau phénomène bureaucratique. Le gouvernement par la performance entre bureaucratisation, marché et politique », *Revue française de science politique*, vol. 70, n° 1 : 21-47.
- BOURDIEU, Pierre. 1997. *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*. Paris, INRA Éditions.
- BUGEJA-BLOCH, Fanny et Marie-Paule COUTO. 2015. *Les méthodes quantitatives*. Paris, Puf.
- Castel, Robert. 2004. « La sociologie et la réponse à la demande sociale », in Bernard Lahire (dir.), *À quoi sert la sociologie ?* Paris, La découverte : 67-77.
- CHAMBOREDON, Hélène, Fabienne PAVIS, Muriel SURDEZ et Laurent WILLEMEZ. 1994. « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n° 16 : 114-132.
- COLLECTIF MEDIATIONS. 2022. *Comment la culture vient aux enfants : repenser les médiations*, sous la dir. de Florence Eloy. Paris, Ministère de la Culture et Presses de Sciences Po.

- DESMITT, Claire. 2019. « Comment l'amour de l'art vient aux enfants : ethnographie des dispositifs, pratiques et acteurs de la "démocratisation culturelle" entre école primaire et musée d'art », thèse de doctorat en sciences de l'éducation, université de Lille.
- DONNAT, Olivier. 2009. *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Enquête 2008*. Paris, Ministère de la Culture et de la Communication et La découverte.
- DONZELOT, Jacques. 1977. *La police des familles*. Paris, Éd. de Minuit.
- DORIN, Stéphane. 2016. *La musique classique et ses publics à l'ère numérique. Enquête sur la fréquentation des concerts, de la musique ancienne à la musique contemporaine*. Paris, Archives contemporaines.
- DUBOIS, Vincent. 2012 [1999]. *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*. Paris, Belin.
- DUBOIS, Vincent, Clément BASTIEN, Audrey FREYERMUTH et Kévin MATZ. 2012. *Le politique, l'artiste et le gestionnaire. (Re)configurations locales et (dé)politisation de la culture*. Bellecombe-en-Bauges, Éd. du croquant.
- DUBUFFET, Jean. 1968. *Asphyxiante culture*. Paris, Éd. de Minuit.
- DURKHEIM, Émile. 2008 [1893]. *De la division du travail social*. Paris, Puf.
- ELOY, Florence et Tomas LEGON. 2019. « Ce que l'éducation artistique et culturelle doit faire à ses bénéficiaires : analyse du brouillage des objectifs dans et hors l'école », in Anne Barrère et Nathalie Montoya (dir.), *Mythes et malentendus de l'éducation artistique et culturelle*. Paris, L'Harmattan : 99-130.
- FERAUDY, Tatiana DE, Antoine GABORIAU, Guillaume PETIT et Antonin THYRARD. 2021. « Rapport d'enquête. Faire une thèse en Cifre en sciences humaines et sociales », rapport de recherche, EHESS et université Paris 1.
- FOLI, Olivia et Marlène DULAURANS. 2013. « Tenir le cap épistémologique en thèse CIFRE. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte », *Études de communication. Langages, information, médiations*, n° 40 : 59-76.
- FOUGERE, Clément et Pierre LASCOUMES. 2013. « L'évaluation : un marronnier de l'action gouvernementale ? », *Revue française d'administration publique*, n° 148 : 859-875.
- FOUQUET, Annie. 2013. « L'évaluation des politiques publiques : état(s) de l'art et controverses », *Revue française d'administration publique*, n° 148 : 835-847.
- FRANDJI, Daniel et Cintia INDARRAMENDI. 2017. « Des possibilités de sociologie en territoire d'expertise », *Revue française de pédagogie*, n° 200 : 33-41.
- GAGLIO, Gérald. 2008. « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie* (en ligne), n° 3. DOI : 10.4000/socio-logos.2093.
- GIBBONS, Michael, Camille LIMOGES, Helga NOWOTNY, Simon SCHWARTZMAN, Peter SCOTT et Martin TROW. 1994. *The New Production of Knowledge. The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*. Londres, Sage.
- GINGRAS, Yves. 2018. « Les transformations de la production du savoir : de l'unité de connaissance à l'unité comptable », *Zilsel*, n° 4 : 139-152.
- GRANIER, François, Pierre MOISSIER et Pascal THOBOIS (dir.). 2018. « Des sociologues sur le fil de la demande », *Sociologies pratiques*, n° 37.

- GRANIER, François, Laurence OULD-FERHAT et Pascal THOBOIS (dir.). 2018. « La sociologie sur commandes ? », *Sociologies pratiques*, n° 36.
- HELLEC, Florence. 2014. « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE », *Sociologies pratiques*, n° 28 : 101-109.
- IORI Ruggero. 2018. « À l'école du travail social. Une sociologie comparée des formations d'assistantes sociales en France et en Italie », thèse de doctorat en sociologie, université Paris Sacley.
- JANCOVICH, Leila et David STEVENSON. 2021. « Failure Seems to Be the Hardest Word to Say », *International Journal of Cultural Policy*, vol. 27, n° 7: 967-981.
- LAHIRE, Bernard. 1999. *L'invention de l'« illettrisme »*. Paris, La découverte.
- LAHIRE, Bernard. 2016. *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*. Paris, La découverte.
- LE COLLECTIF DES REVUES EN LUTTES et Camille NOUS. 2020. « Sciences en danger, revues en lutte », *Politix*, n° 129 : 3-11.
- LE GUEVEL, Anne-Marie. 2017. « Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle », rapport de diagnostic et plan d'action, Ministère de la Culture et de la Communication.
- LEMERLE, Sébastien. 2014. *Le singe, le gène et le neurone. Du retour du biologisme en France*. Paris, Puf (Science, histoire et société).
- MOREL, Stanislas. 2016. « Troubles dans les apprentissages : neurosciences cognitives et difficultés scolaires », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 54, n° 1 : 221-247.
- NOUS, Camille. 2020. « Tenir ou partir : Témoignage d'un parcours doctoral et postdoctoral en Suisse », *Genèses*, n° 119 : 161-168.
- PASSERON, Jean-Claude. 2006 [1991]. *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*. Paris, Nathan.
- PÉCRES (COLLECTIF POUR L'ETUDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR). 2011. *Recherche précarisée, recherche atomisée. Production et transmission des savoirs à l'heure de la précarisation*. Paris, Raisons d'agir.
- PERRIN-JOLY, Constance. 2010. « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », *SociologieS* (en ligne). DOI : 10.4000/sociologies.3380.
- PESTRE, Dominique. 2013. *À contre-science. Politiques et savoirs des sociétés contemporaines*. Paris, Seuil.
- SAINT-MARTIN, Arnaud. 2018. « Le danger sociologique ? Un feu de paille », *Zilsel*, n° 3 : 411-442.
- TANGUY, Lucie. 1995. « Le sociologue et l'expert : une analyse de cas », *Sociologie du travail*, vol. 37, n° 3 : 457-477.
- WEBER, Max. 2002 [1919]. *Le savant et le politique*. Paris, 10/18.

¹ Celles-ci se distinguent des appels à projet, par exemple de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou d'autres institutions, qui offrent davantage de latitude dans la définition de l'objet et de son analyse, là où les commandes, on le verra, ont une question de recherche et un objet davantage prescrits par le commanditaire.

² L'autonomie des chercheuses et chercheurs peut être définie comme la marge de manœuvre dont ils et elles disposent afin de définir leur objet, leur question de recherche, mais aussi de procéder à la réalisation du terrain, l'analyse des données et leur restitution. Cette autonomie, toujours relative, varie dans le temps et l'espace, selon les rapports de force entre disciplines, champ scientifique et champs politique et économique, mais aussi en fonction des objets d'étude.

³ On trouvera des réflexions récentes sur ce thème, menées dans des perspectives parfois très différentes de la nôtre, dans deux numéros de la revue *Sociologie pratique* (Granier, Moissier et Thobois 2018 ; Granier, Ould-

Ferhat et Thobois 2018) consacrés à la question de la commande en sociologie, ainsi que chez Frandji et Indarramendi (2017).

⁴ PETIT, Guillaume (à paraître). « Le développement des CIFRE en sciences sociales, entre orientation réfléchie de la recherche et impératif réflexif dans la recherche », in Manon Pesle et Ghislaine Gallenga, *La recherche en funambule : le cas des thèses CIFRE en sciences humaines et sociales*. Marseille, Presses universitaires de Provence.

⁵ Pour l'enquête qualitative, le salaire horaire brut était de 12,46 € pour un salaire net mensuel de 632,01 €. Pour l'enquête quantitative, qui devait initialement concerner 3 000 parents et comprendre également la saisie des questionnaires papier (en plus du reste), l'enveloppe proposée était de 3 000 €... soit 1 € par questionnaire. Après plusieurs discussions, la chercheuse parvient à « négocier » une enveloppe de 3 000 € qui exclut la saisie des questionnaires (le travail sera réalisé par une entreprise externe). À la suite de l'enquête, après que la chercheuse a fait valoir le temps passé à cette recherche, 1 000 € supplémentaires lui seront versés pour la réalisation d'un résumé du rapport, toujours sous statut d'auto-entrepreneuse.

⁶ Pour un témoignage sur la précarité et la concurrence sur ce marché, nous renvoyons à Anonyme (2020) et sur l'évolution du poids de la publication dans le champ scientifique, à Gingras (2018).

⁷ Extrait d'un des courriels adressés par la chargée d'enquête d'Agora du début de la période couverte par l'étude.

⁸ Il s'agit en effet de questionnements méthodologiques fondateurs pour l'enquête empirique, et notamment en ce qui concerne la méthode du questionnaire (Bugeja-Bloch et Couto 2015).

⁹ Cette question est d'ailleurs évoquée dans l'introduction du rapport commandité.

¹⁰ Certaines associations ont d'ailleurs par la suite refusé de le distribuer.

¹¹ Le CEC nous a par exemple, à plusieurs reprises, demandé d'enlever ou de lisser des propos d'intervenant-es en musique. Il estimait qu'ils donnaient une « mauvaise image » de ces dernier-es et des enfants, alors que ces propos, dans leur version intégrale, constituaient justement le matériau essentiel pour démontrer la distance sociale existante entre ces deux groupes.